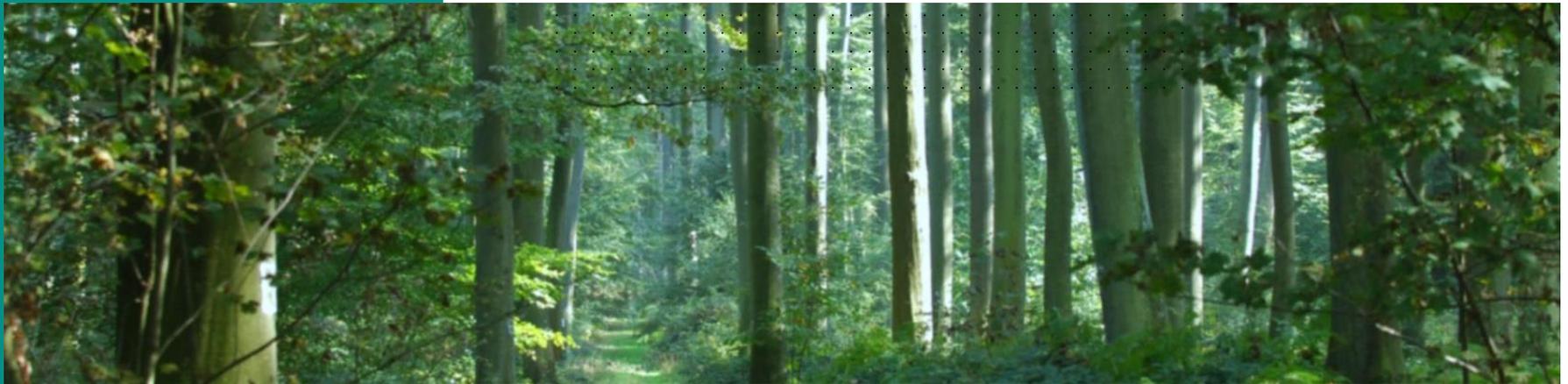


COLLOQUE

60 ANS D'INVENTAIRE POUR ÉCLAIRER L'AVENIR



15 octobre 2018



SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Jean-Luc Peyron, Ecofor



15 octobre 2018



L'inventaire en bref

1. Une institution
2. Des évolutions
3. Une écoute
4. Des perspectives
5. Des compétences



UNE INSTITUTION

1958 : Extrait d'acte de naissance

MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Ordonnance n° 58-880 du 24 septembre 1958
relative à diverses dispositions d'ordre financier (Agriculture).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture,
Vu la loi du 3 juin 1958 relative aux pleins pouvoirs;
Le conseil d'Etat entendu;
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 4. — Il est inséré dans le code forestier deux articles, 204-1 et 204-2, ainsi conçus :

« Art. 204-1. — Le ministre de l'agriculture procédera, avec l'aide technique de l'institut national de statistique et d'études économiques et l'aide financière du fonds forestier national, à l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, indépendamment de toute question de propriété.

« Art. 204-2. — En vue de la réalisation de l'inventaire prévu à l'article précédent, les dispositions des articles 1^{er} à 4, 6 et 7 de la loi n° 374 du 6 juillet 1913, modifiée et validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 et relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux, sont applicables à l'exécution des travaux nécessaires à la localisation topographique des placettes de comptage, au recensement du matériel ligneux sur pied qu'elles renferment et à l'évaluation de sa production. »

Fait à Paris, le 24 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Ordonnance 58-880
du 24 septembre 1958

Art. 4 (extrait)

Inventaire permanent des ressources
forestières indépendamment de toute
question de propriété

Localisation topographique des
placettes, recensement du matériel
ligneux, évaluation de sa production :
mêmes dispositions que pour les
travaux géodésiques et cadastraux

C. DE GAULLE
ANTOINE PINAY
ROGER HOUDET

1985 et 2014 : l'enracinement

- **Loi n°85-1273 du 4 décembre 1985, art. 29**
 - « Ces dispositions sont également applicables à la connaissance du sol, de la végétation et de tous renseignements d'ordre écologique et phytosanitaire sur la forêt »
- **Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, art. 86**
 - L'inventaire permanent des ressources forestières nationales prend en compte les particularités des bois et forêts situés en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le code forestier en vigueur en 2018

- L112-1
 - « Il est tenu un inventaire permanent des ressources forestières de la Nation »
- L151-1
 - « ...réalisé indépendamment de toute question de propriété »
- L151-2
 - « ...dispositions applicables à la localisation ... des placettes, au ... matériel ligneux..., à ... sa production »
 - « à la connaissance des sols, de la végétation et de tous renseignements d'ordre écologique et phytosanitaire sur la forêt »
- L151-3
 - « l'inventaire ... prend en compte les particularités des bois et forêts situés en [outre-mer] »
- R151-1
 - « l'institut [IGN] a pour vocation... d'élaborer et mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales... ».



2

DES ÉVOLUTIONS

Des évolutions multiples

- Insertion institutionnelle de l'inventaire
- Extension (domaine, mesures, données)
- Amélioration (mesures, calculs, cubage...)
- Harmonisation France/Europe (définitions...)
- Rationalisation (fondée sur l'expérience)
- Adaptation (nouvelles demandes)
- Réactivité (estimation des dégâts de tempête...)
- Changement de méthode (2004-2005)
- Bonification !

Des compromis à gérer

- **Amélioration/continuité**
 - Réduire les ruptures de séries chronologiques
 - Archiver les données passées
 - Capitaliser une expérience
- **Rationalisation/précision**
 - Tirer profit de l'expérience accumulée
 - Ne pas réduire la précision
- **Présent/futur**
 - Conserver/améliorer la cohérence d'ensemble
 - Développer une capacité d'adaptation

Une vraie révolution : la création de l'inventaire

- **Antériorité des pays scandinaves**
 - Premier inventaire : années 1920 vs. années 1960-1980
 - Mais un excellent inventaire français !
- **Une connaissance très limitée avant l'inventaire**
 - « *Les chiffres qu'on nous donne valent mieux que rien* » (anonyme se prononçant sur l'enquête Daubrée de 1904-1910, cité par Lucien Brenac, 1982)
 - « *La connaissance de ces ressources était, en effet, jusque là, très imparfaite du fait qu'elle reposait sur des évaluations de caractère subjectif et non sur des mesures précises* » (Lucien Brenac, 1972).

Un grand dynamisme forestier

- **Évolution moyenne entre 1980 et 2015**
 - surface des forêts de production **x 1,21**
 - volume à l'hectare **x 1,32**
 - volume des très gros bois (> 67,5 cm de diamètre) **x 2,5**
- **Il faut évidemment regarder au-delà des moyennes**
 - évolutions moindres par endroits
 - évolutions encore plus grandes ailleurs
- **Importance d'un suivi spatialisé et répété !**



UNE ÉCOUTE

À l'écoute des besoins

- **Suivi continu des forêts**
 - Occupation et qualité des sols, régions écologiques
 - Ressource en bois, biomasse, carbone
 - Prélèvements et flux
 - Typologie des stations, état de conservation des habitats
 - État de santé des forêts
 - Indicateurs de gestion durable et d'évaluation
- **Analyse des discontinuités (tempêtes)**
- **Projections**
 - Évolution des disponibilités forestières
 - Bilan carbone des forêts
- **Prise en compte de besoins spécifiques**
- **Valorisation des données**

À l'écoute des partenaires

- De l'information géographique et statistique
 - IGN « historique »
 - Service statistique du ministère de l'agriculture (SSP)
 - Département de la santé des forêts (DSF)
 - CITEPA
 - Inventaires forestiers étrangers
- Des politiques publiques
 - Ministères : agriculture, environnement...
 - Organisations internationales : FAO, UNECE, Forest Europe, UE
 - Conventions internationales (climat...)
- De la gestion forestière privée et publique

À l'écoute de la recherche

- Organismes de recherche français et étrangers
- Une équipe de recherche en propre en tant qu'interface
- Pour
 - Améliorer l'outil
 - Mieux en valoriser les données



DES PERSPECTIVES

Des domaines en développement

- Intensification de l'utilisation des nouvelles technologies
- Combinaison des sources de données pour
 - Une information locale et précise
 - Mieux traiter des problématiques complexes
- Prise en compte du changement climatique dans ses dimensions
 - Impact
 - Lutte contre l'effet de serre (volume total, biomasse)

Des projets à profusion

- Renforcement des actions outre-mer
- Constitution de séries longues de données
- Comptabilité des ressources forestières
- Cartographie des habitats et peuplements
- Amélioration des jeux d'indicateurs
- Modélisation de multiples processus et interactions
- Projections à long terme
- Valorisation des données à travers l'expertise.



DES COMPÉTENCES

Des compétences variées et pointues

- Photo-interprétation, analyse d'images
- Collecte de données de terrain
- Statistique et échantillonnage
- Systèmes d'information
- Recherche
- Expertise

Certaines spécialités sont à la fois :

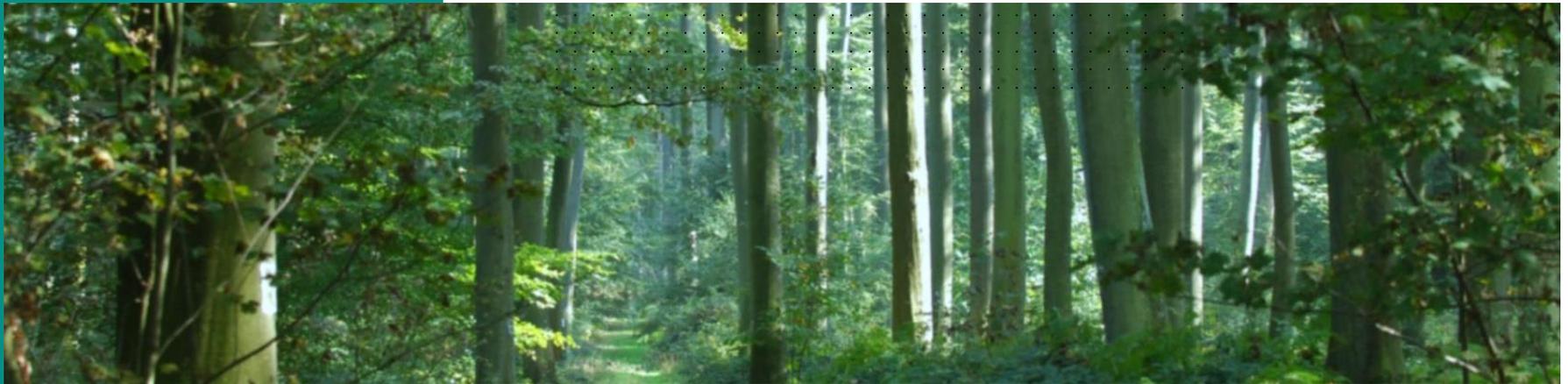
- traditionnelles et avancées,
- actuellement très rares sur le marché, d'où :
 - la richesse de l'Inventaire...
 - et une certaine fragilité !

Des personnalités auxquelles il faut rendre hommage

- Emile Lachaussée qui reçut la mission de créer le Service de l'inventaire forestier national
- Lucien Brenac (premier directeur de 1961 à 1978)
- Roger Balleydier et Louis Huguet qui l'ont assisté
- Pierre Bazire (directeur de 1978 à 1988)
- Jean-Claude Deheeger (directeur de 1988 à 1998)
- Jean Wolsack (directeur par interim en 1998)
- François Wencelius (directeur de 1998 à 2002)
- Claude Vidal (directeur de 2002 à 2011)
- Jean-Christophe Hervé qui l'a épaulé à partir de 2004
- ...et bien d'autres qui ont développé par le passé ou font vivre aujourd'hui **l'INVENTAIRE.**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

**MERCI AUX ORGANISATEURS,
À L'IGN, AUX INTERVENANTS
(SPONTANÉS COMME INVITÉS) ET
AU MINISTÈRE QUI NOUS ACCUEILLE**



15 octobre 2018

